

Inscription en ligne IBSA Formation

Bien vous préparer

Avant de procéder à votre inscription en ligne, vous devez impérativement préparer les documents justificatifs qui vous seront demandés pour valider votre inscription.

Ces documents seront à télécharger en version informatique. Les formats acceptés sont jpg, jpeg, pdf, png. Les photos ou scans de bonne qualité sont acceptés. La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 64 Mo.

Pour certains documents, des modèles IBSA sont proposés ci-dessous. **Il est impératif de les utiliser.**

Astuce : si vous avez besoin de fusionner plusieurs documents en un seul fichier, vous pouvez utiliser le site « ilovepdf.com ».

Ce site vous permet :

- De transformer des fichiers JPG en PDF
- De fusionner plusieurs fichiers PDF



A- Les documents nécessaires aux exigences préalables à l'entrée en formation

Documents à préparer avant de vous lancer dans l'inscription en ligne	Formations concernées						Observations
	AF	APT	LTP	Sport+	Prépa	CC ACM	
Pièce d'identité en cours de validité <i>(et titre de séjour pour les ressortissant.e.s hors UE)</i>	X	X	X	X	X	X	Passeport ou carte d'identité recto-verso uniquement
Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités liées à la formation préparée	X	X		X	X		Modèle obligatoire à utiliser en page 4
Certificat de Journée d'Appel Défense et Citoyenneté <i>Candidat.e.s français.e.s de moins de 25 ans uniquement</i>	X	X	X	X		X	Attention, l'attestation de recensement ne suffit pas.
Diplôme Premiers Secours PSC1, AFPS, SST, PSE, AFGSU en cours de validité au moment des épreuves et de l'entrée en formation	X	X	X	X		X	Si vous ne possédez pas ce document, contactez-nous
Photo d'identité (non officielle, vous avez le droit de sourire...;)	X	X	X	X	X	X	
Exigences Préalables à l'entrée en formation BPJEPS LTP <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme dans le champ de l'animation (BAPAAT, BAFA, BAFD, CQP AP ou BPJEPS) • Ou Attestation de 200 heures d'expérience dans l'animation • Ou Bac professionnel ou brevet professionnel du Ministère de l'Agriculture • Ou Bac Pro Service de Proximité et Vie Locale 			X				Si attestation d'expérience, modèle obligatoire à utiliser en page 5

B- Les justificatifs pour une demande de financement Région Bretagne (uniquement pour les formations AF, APT, LTP)

Les documents attendus dépendent de votre situation. *Attention, une demande ne vaut pas obtention d'un financement, le nombre de demandes étant supérieur au nombre de places disponibles*

Document attendu	Précisions	Modèle disponible
Attestation sur l'honneur de situation	Vous devez attester que vous n'êtes pas fonctionnaire ou salarié.e en disponibilité	Modèle obligatoire à utiliser en page 6
Prescription de formation ou justificatif de validation de projet professionnel	A demander à votre conseiller.ère Pôle Emploi ou Mission Locale ou Cap Emploi – non obligatoire mais fortement recommandé.	/
Attestation sur l'honneur de non-validation de diplôme	Uniquement si vous ne possédez aucun diplôme reconnu autre que le Brevet des collèges	Modèle obligatoire à utiliser en page 6
Attestation des périodes d'inscription au Pôle Emploi	Uniquement si vous êtes inscrit.e au Pôle Emploi. Document à télécharger directement depuis votre espace personnel Pôle Emploi, rubrique « mes allocations » puis « attestations Pôle Emploi »	/
Attestation RQTH	Uniquement si vous avez la reconnaissance de Travailleur.euse Handicapé.e	/
Justificatif RSA ⇒ Dernière attestation CAF	Si vous bénéficiez du Revenu de Solidarité Active uniquement	/
Justificatif API ⇒ Dernière attestation CAF	Si vous bénéficiez de l'Allocation de Parent Isolé uniquement	/
Justificatif ASS ⇒ Dernière attestation Pôle Emploi	Si vous bénéficiez de l'Allocation de Solidarité Spécifique uniquement	/
Justificatif PréParE ⇒ Dernière attestation CAF	Si vous bénéficiez de la Prestation Partagée d'éducation à l'Enfant uniquement	/
Prestation PREPA Projet ou PREPA Avenir financée par la Région Bretagne	Si vous bénéficiez ou avez bénéficié de l'une de ces prestations au cours des 12 derniers mois, vous devez le justifier au moyen d'une attestation de l'organisme qui vous a dispensé la prestation	/
Prestation d'Accompagnement à la Qualification	Si vous bénéficiez ou avez bénéficié d'un contrat d'Accompagnement à la Qualification au cours des 12 derniers mois, vous devez le justifier au moyen d'une attestation de l'organisme qui vous a dispensé la prestation	/

C- Les documents relatifs à votre parcours scolaire et/ou professionnel :

Vous seront également demandés :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Diplôme scolaire, universitaire ou professionnel le plus élevé (si concerné.e)
- Diplôme(s) dans le champ du sport (si concerné.e)
- Diplôme(s) dans le champ de l'animation (si concerné.e)

D- Une fois que tout est prêt...

Une fois l'ensemble de ces documents préparés, vous pouvez vous connecter sur l'application NetYpareo et commencer votre inscription en ligne, en suivant le lien ci-après :

<https://ibsa56.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Il vous suffit de suivre la démarche pas à pas et de répondre soigneusement aux questions posées.

En cas de souci, n'hésitez pas à nous contacter au 02-97-93-17-96.



Documents modèles ci-après...

CERTIFICAT MEDICAL

de non contre-indication à **la pratique et à l'enseignement des activités physiques en lien avec la formation**

Obligatoire à l'inscription et daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

Je soussigné.e, Docteur.e

Exerçant à :

certifie avoir examiné M. Mme

né.e le / / Taille : Poids :

et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication médicale **à la pratique et à l'enseignement :**
(*rayer la ou les mentions inutiles si nécessaire*)

<ul style="list-style-type: none">des activités la forme (force, endurance-force, endurance cardio-vasculaire, gymnastique, en tant qu'activité individuelle et collective)	Obligatoire pour :	<ul style="list-style-type: none">le BPJEPS AF
<ul style="list-style-type: none">des activités physiques pour tous	Obligatoire pour :	<ul style="list-style-type: none">le BPJEPS APTtoutes les formations Sport+
<ul style="list-style-type: none">du basket ball	Obligatoire pour :	<ul style="list-style-type: none">la formation Sport+ option Basket Ball
<ul style="list-style-type: none">des sports collectifs	Obligatoire pour :	<ul style="list-style-type: none">la formation Sport+ option Sports Collectifs

Observations éventuelles :

.....

.....

.....

A noter : Pour les personnes en situation de handicap, l'éventuelle nécessité d'aménager les tests d'exigences préalables, les épreuves de sélections, la formation ou les épreuves certificatives sera impérativement soumise à l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Ces aménagements sont soumis à l'accord préalable du/de la Directeur.trice Régional.e de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Fait à le

Signature et cachet du médecin

ATTESTATION D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE OU NON PROFESSIONNELLE

(A DUPLIQUER AUTANT DE FOIS QUE NECESSAIRE)

Je soussigné.e, Madame ou Monsieur

Qualité :

Nom et adresse de la structure, de l'association ou de la collectivité territoriale :

.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Certifie que Madame ou Monsieur

Né.e le :/...../..... à

A réalisé un volume de heures d'intervention en tant qu'animateur.trice professionnelle / non professionnelle (*rayez la mention inutile*) auprès d'un groupe au sein de notre établissement.

Observations éventuelles

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à :Le :/...../.....

Cachet et signature du.de la responsable, précédés de la mention manuscrite « *j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation* » :

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

“ Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ”.. (article 441-1 du code pénal).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE SITUATION

OBLIGATOIRE POUR LES PERSONNES SOLLICITANT UN FINANCEMENT REGION BRETAGNE

A compléter quelle que soit votre situation, dès lors que vous sollicitez un financement de la Région Bretagne

Je soussigné.e, (Nom, Prénom)

né.e le à

atteste sur l'honneur ne pas être fonctionnaire ou salarié.e en disponibilité à la date d'entrée en formation BPJEPS APT.

Fait à le

Signature :

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

" Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ".. (article 441-1 du code pénal).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES PERSONNES N'AYANT JAMAIS OBTENU DE CERTIFICATION (DIPLOME, TITRE PROFESSIONNEL, TITRE INSCIRI AU RNCP)

LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET OU BREVET DES COLLEGES N'EST PAS CONSIDERE ICI COMME UN DIPLOME

A compléter quelle que soit votre situation, dès lors que vous ne disposez d'aucun diplôme (le Diplôme National du Brevet ou Brevet des Collèges n'est pas considéré ici comme un diplôme).

NB : Pour les personnes actuellement scolarisées en Terminale, cette attestation sera à compléter après obtention des résultats du Bac en cas de non validation du diplôme.

Je soussigné.e, (Nom, Prénom)

né.e le à

atteste sur l'honneur n'avoir aucune certification (diplôme, titre professionnel, titre) autre que le Diplôme National du Brevet.

Fait à le

Signature :

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

" Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ".. (article 441-1 du code pénal).